

Image not found or type unknown



Refus de paiement de retour de caution.

Par **benneb**, le **18/11/2009** à **07:50**

Bonjour, mon ancienne colocataire refuse de me payer ma part de retour de caution, c'est à dire la moitié. Sa raison, je n'ai pas honoré le paiement en fin de bail (2 mois), ce qui était convenu de manière orale, puisque je n'y habitais plus, et qu'elle voulait absolument garder l'appartement. Quels recours ai-je? Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **18/11/2009** à **09:53**

[fluo]ADIL DE LA MOSELLE[/fluo]
METZ
8, rue Gambetta
57000 METZ
Tél : 03 87 50 02 60
Bonjour, ça va être difficile de récupérer votre part du dépôt de garantie (caution), vous lui devez votre part des deux mois de loyer (fin de bail), vous n'avez pas de traces écrites de votre transaction (preuve), contactez l'Association ADIL de Metz, exposez leur votre problème, ils vous aideront du mieux possible, cordialement.